



Horaire d'ouverture d'un commerce en copropriété

Par mel_mel, le 03/04/2012 à 12:00

Bonjour,

Est-il possible(légal) de définir dans un règlement de copropriété les horaires d'ouverture des commerces appartenant à cette copropriété ? Ou cela peut qualifié comme une "interdiction de travailler" si les horaires sont jugés trop restrictifs par le commerce ? (8h-20h par exemple)
Cordialement